



N° CP_2018_12_013

DELIBERATION

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle déplacements et aménagement/Direction du développement local et de l'environnement

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre du contrat d'agglomération de Limoges Métropole

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme MORIZIO ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme NOUHAUT, excusée, a donné délégation de vote à M. LAFAYE ; Mme PLAZZI, excusée, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet l'attribution de subventions à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour la création de pistes cyclables et de voies vertes sur les communes de Boisseuil, du Palais-sur-Vienne et de Rilhac-Rancon.

Le financement de ces opérations s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération de Limoges Métropole signé le 30 novembre 2016.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		44 763 €		
Recettes				

RAPPORT

Dans le cadre du développement de l'utilisation du vélo sur le territoire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, un Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables a été élaboré en concertation avec les Communes membres.

Le contrat d'agglomération de Limoges Métropole, établi pour la période 2015-2020, prévoit une dotation de 404 250 € dans le cadre du volet consacré aux équipements structurants, pour le financement des travaux d'aménagement de sentiers de randonnée, de voies vertes et de pistes cyclables.

Plusieurs projets portant sur l'aménagement de voies vertes et pistes cyclables sur les communes de Condat-sur-Vienne, Feytiat, Isle, Limoges, Rilhac-Rancon et Verneuil-sur-Vienne, ont déjà bénéficié d'une aide départementale pour un montant de 98 352 €.

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole souhaite poursuivre les travaux d'aménagement de pistes cyclables sur les communes de Boisseuil, du Palais-sur-Vienne et de Rilhac-Rancon.

Ce programme de travaux porte sur la réalisation de 2,580 km de voies.

Il est évalué à 268 160 € HT et concerne :

- la création d'une voie verte de 1 360 ml entre le bourg et le carrefour des Quatre vents à Boisseuil. Cela représente 980 ml sur le territoire de l'agglomération et 380 ml le long des routes départementales n° 320 et 704 ;
- la réalisation d'un aménagement de 770 ml de voie verte au chemin du Barrage sur la commune du Palais-sur-Vienne ;
- la création de 450 ml de voie verte route de Beaune à Rilhac-Rancon.

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de **44 763 €**.

Pour les voies situées en agglomération, la subvention serait calculée sur la base d'un taux de 15 % pour un montant de travaux de 222 767 € HT soit une aide de 33 415 €. Les voies localisées le long de routes départementales hors agglomération seraient retenues sur la base d'un taux de 25 % pour un montant de travaux de 45 393 € HT représentant 11 348 € de subvention, en application des dispositions validées par l'Assemblée départementale le 21 juin dernier.

Le financement prévisionnel de cette opération s'articule de la manière suivante :

- Europe FEDER : 67 040 € (25 %) ;
- Département : 44 763 € (17 %) ;
- Maître d'ouvrage : 156 357 € (58 %).

DECISION

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental en dates des 8 décembre 2015 et 2 février 2016 approuvant les propositions de financement des opérations retenues au titre du contrat d'agglomération Limoges Métropole pour la période 2015-2020 ;

Vu le contrat d'agglomération signé entre le Département et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole le 30 novembre 2016 ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale, en date du 21 juin 2018, approuvant la prise en compte d'un taux de subvention de 25 % pour les aménagements situés le long de routes départementales hors agglomération dans le cadre du financement des travaux d'aménagement des sentiers de randonnée, de voies vertes et de pistes cyclables au titre des dispositions du contrat d'agglomération de Limoges Métropole ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en date du 22 novembre 2018, approuvant le plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement de pistes cyclables et de voies vertes sur les communes de Boisseuil, du Palais-sur-Vienne et de Rilhac-Rancon et sollicitant la participation financière du Département pour leur réalisation ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie Salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer une subvention de **44 763 €** à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, pour la création de pistes cyclables et de voies vertes sur les communes de Boisseuil, du Palais-sur-Vienne et de Rilhac-Rancon.

Cette aide comprend :

- 33 415 € de subvention pour les travaux subventionnés à 15 % ;
- 11 348 € de subvention pour les travaux subventionnés à 25 %.

24 Pour : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE (délégation de vote à Mme MORIZIO), Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à Mme FONTAINE), M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT (délégation de vote à M. LAFAYE), Mme PLAZZI (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'État
le 5 décembre 2018
Affiché le 5 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 17 décembre 2018